

Un chaînon essentiel

"*Quand le bâtiment va, tout va*" a t'on coutume de dire. Donc, pour les "économistes de la construction" tout devrait aller pour le mieux dans meilleur des mondes. Bernard Poissonnier, Président de l'UNTEC Grand Sud, l'organisation syndicale qui régit la profession, reconnaît volontiers que "*c'est un métier porteur*".

Métier peu connu du grand public, il est un maillon essentiel dans le monde de la construction. Intervenant en amont et pendant une construction, les économistes sont les "*garants et surveillants*" des prix et des coûts. Formés pour maîtriser tous les aspects économiques du chantier, ils sont des experts du calcul des prix et de l'évaluation des coûts. Ils travaillent en équipe avec des architectes, des maîtres d'œuvres, des ingénieurs au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Ils peuvent aussi bien intervenir sur des chantiers privés que sur les chantiers publics, pour des ouvrages de bâtiments, d'infrastructure ou de voiries. Sous l'appellation d'économiste de la construction se cache une bonne dizaine de métiers recensés sous cinq branches. On y retrouve l'assistance à la maîtrise d'ouvrage depuis l'étude de la faisabilité jusqu'au conseil à l'aide et à la gestion du patrimoine ; des interventions directes avec les équipes pluridisciplinaires de maîtrise d'œuvre du diagnostic au suivi et opérations de vérifications des travaux. Pour les entreprises, l'économiste intervient également à plusieurs niveaux de l'élaboration des estimatifs à la gestion de la qualité en passant par la consultation des sous-traitants et le suivi des marchés. Dans les phases de conception, il peut intervenir depuis les déclarations préalables jusqu'à l'ouverture du registre.

Enfin, en phase de réalisation des ouvrages, l'économiste intervient entre autres sur la sécurité du chantier, le suivi et la tenue du registre. Il peut également être sollicité dans le cadre d'expertises judiciaires ou d'assurances pour la vérification des coûts de sinistres et depuis plus récemment sur la gestion des déchets de chantiers.

Un métier "*difficile*" selon Bernard Poissonnier mais passionnant

qui demande de nombreuses connaissances et compétences techniques règlementaires, juridiques et une adaptation permanente aux perpétuelles évolutions. "*Un métier de terrain*" où il faut aussi savoir s'adapter à toutes les situations. "*C'est le contraire du ronron*" admet le Président régional en soulignant la diversité des missions qui peuvent aller de la construction d'un hôpital à la rénovation d'une maison de village.

l'UNTEC, organisme représentatif

Si la majorité des économistes de construction exerce en libéral, la profession est bien souvent organisée en Cabinets. Près de

1000 Cabinets dans 19 Régions de France et des Dom-Tom sont ainsi regroupés au sein de l'UNTEC (Union nationale des économistes de la construction). C'est le seul organe représentatif de la profession. Doté d'une charte de déontologie, l'UNTEC s'investit également beaucoup dans la formation. Des formations qui vont du BTS au Bac +5 et même désormais au Master Européen. Les enseignements sont dispensés dans les Lycées jusqu'au BTS et dans les Universités pour des études plus avancées. En Languedoc-Roussillon, seul le Lycée Duhoda dispense un enseignement en économie de la construction jusqu'au niveau BTS. Si la profession se porte plutôt bien, Bernard Poissonnier concède que, dans certaine

région, l'intégration des économistes dans les équipes de maîtres d'œuvres pose encore quelques problèmes. Ce qui n'est pas le cas dans

notre Région où ils sont systématiquement intégrés pratiquement dans tous les appels d'offre. Une résultante de la Loi MOP sur la Maîtrise d'Ouvrage Public. L'économiste de la construction apparaît donc un peu comme l'ange gardien financier de toutes constructions et un garde-fou pour les promoteurs, les constructeurs et les collectivités.



Bernard Poissonnier exerce à UZES (30). Il est Président de l'UNTEC Grand Sud, qui regroupe les régions administratives Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées.

CONSTRUCTION

Un code de déontologie rigoureux

Les économistes de la construction ayant obtenu leurs qualifications professionnelles délivrées par l'O.P.QTE.C.C. se doivent de respecter un code de déontologie qui repose principalement sur la morale et la libre pratique de leur activité professionnelle. Pour l'économiste exerçant en libéral, cette charte reprend les fondamentaux qui guident toutes les professions libérales : "Le professionnel libéral est celui dont la fonction est d'apporter à des personnes physiques ou morales qui l'ont librement choisi, des services sous forme juridique, économiquement et politiquement indépendante, et qui dans le cadre d'une déontologie garantissant le respect du secret professionnel et d'une compétence reconnue, demeure personnellement responsable de ses actes"...

... Il s'interdit par ailleurs d'être juge et partie...

... Il est tenu de respecter les conventions collectives conclues par la profession et les représentants des salariés...

... Il s'engage à suivre régulièrement des formations dans l'intérêt de ses clients...

... Tout économiste se refuse à s'engager sans contrat écrit...

... Le secret professionnel est une condition nécessaire de la confiance du client ...

... l'économiste de la construction s'engage à refuser un contrat dont la rémunération proposée ne correspondrait pas au travail demandé et à la responsabilité attachée à l'exécution de sa mission...

Depuis quelques temps, les économistes de la construction participent activement à la prise de conscience des problématiques du développement durable dans la lignée du Grenelle de l'environnement. De par l'étendue de leurs compétences et leur devoir d'anticipation, ils sont parmi les plus à même à veiller sur l'amélioration de la qualité et du respect environnemental des constructions. A ce titre, ils sont très impliqués dans la démarche HQE (haute qualité environnementale) qui régit de plus en plus les grands chantiers. Ils en sont par ailleurs une des forces de propositions à travers une commission au sein de l'UNTEC.



→ On recense **2500 Cabinets** en France dont plus de 1000 adhèrent à l'UNTEC qui font travailler entre 6000 et 7000 professionnels.

→ 65 % de l'activité de l'économiste concerne des **constructions neuves**

→ La **clientèle publique** représente un peu plus de 60 % de l'activité.

→ La profession est encore très porteuse aujourd'hui en matière d'emploi. On estime à plus ou moins **300 la demande de recrutement en France alors que d'ici 5 ans**, 25 % des professionnels devraient partir en retraite.

La question de la reprise par des jeunes professionnels compétents se pose donc avec acuité.

→ L'UNTEC a été créée en 1972 pour défendre et fédérer les acteurs de la profession. Disposant de sa propre convention collective, la fédération est également impliquée dans de nombreux organismes professionnels du bâtiment. Elle est ainsi membre fondateur de structures comme l'OPQTECC*, l'IRIEC** et le CEEC***. Elle est aussi présente dans des organisations représentatives comme l'UNAPL, Qualitel, et l'Observatoire public/privé

*Organisme Professionnel Paritaire de Qualification Technique des Economistes et Coordonnateurs de la Construction qui délivre les qualifications pour pouvoir exercer la profession.

**Institut de recherche et d'information économique de la construction.

***Comité Européen des économistes de la construction dont la Présidence est assurée par un membre de l'UNTEC.

Coordonnées :

L'UNTEC Grand Sud est organisé autour d'un Président Régional, Bernard Poissonnier et de Délégués départementaux (Christian Abbal dans l'Hérault, Bernard Richard dans le Gard).

UNTEC : 8, avenue Percier - 75 008 Paris.
Tel : 01 42 56 14 52.

www.untec.com

OPQTECC : Organisme professionnel de qualification technique des économistes et coordonnateurs de la construction, 41 bis, bd de Latour-Maubourg, 75007 Paris. Tél. 014556 92 67 - Télécopie: 0144 18 3526